

expériences de laiterie, des blés, pour en déterminer la qualité relative pour la meunerie, et être chargé de tous les autres sujets nécessitant des recherches chimiques spéciales en rapport avec le travail à exécuter à chacune des stations.

Sous-StationS.

Les officiers nécessaires à chacune des sous-stations, seront un Surintendant d'agriculture et un Surintendant d'horticulture. Le Surintendant d'agriculture sera l'officier chef de la station, subordonné au Directeur seulement, et responsable à ce dernier pour la bonne administration de la ferme et pour la due exécution de tous les ouvrages à entreprendre. Le Surintendant d'horticulture et tous les autres employés seront subordonnés au Surintendant de l'agriculture et sous sa direction.

RAPPORTS.

Les stations éloignées feront rapport au Directeur aussi souvent qu'elles en seront requises et les rapports des officiers de toutes les stations seront présentés par l'intermédiaire du Directeur ou Ministre de l'Agriculture.

PÉPINIÈRES.

Il sera établi à chaque station une pépinière pour la propagation de telles espèces de plantes, fruits, arbres forestiers qu'on jugera à propos de distribuer de manière à augmenter rapidement le travail expérimental. Chaque station sera aussi pourvue d'une serre pour faciliter ce travail et afin d'éprouver la vitalité des graines pour l'usage des fermiers et autres personnes.

MUSÉE.

Il sera établi un musée général attaché à la Station Centrale, où des échantillons de toutes les espèces de produits récoltés d'année en année seront, autant que possible, placés pour référence et comparaison, de même que pour l'instruction des fermiers visiteurs. Des spécimens d'insectes nuisibles et de leur travail, d'oiseaux nuisibles et utiles, et d'autres sujets d'intérêt y auront aussi leur place.

AUTRES DEVOIRS DES OFFICIERS.

A part les devoirs spéciaux mentionnés, les officiers des différentes stations devront visiter, aussi souvent que possible, les assemblées publiques des fermiers et producteurs de fruits dans les différents endroits du Dominion, afin de conférer avec eux, et aider dans la dis-

cussion o
et hortie

Dans
et un cor
employé
valeur.

Toutes
à se détér
De là l'im
pas fait l'
des condit
parativem
duisant, à
minots co
est attribu
épuisemen
tribué au
est un élé
sance des
raient mat

Lorsque
cultivé con
cont, et e
ordinaire d
champ pou
culture et
de telle nat
avoir publi
la culture d
sont si vari
fréquents, q

De récen
bourg, dém
Nord de cet
celles du M
de cette diff